

REGLEMENT INTERIEUR

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Pour une question d'assurance, les personnes n'ayant pas rendus leur dossier complet pourront se voir refuser l'accès aux répétitions.

Tout adhérent doit respecter les règles suivantes :

- Respecter les horaires des différents cours.
- Etre discipliné, respectueux et poli.
- Ne pas manger de chewing gum pendant les cours.
- Présence assidue aux cours. En cas d'absence injustifiée, les encadrants se réservent le droit de contacter les parents par le moyen de leur choix.

Les adhérents doivent avoir **UNE TENUE DE SPORT OBLIGATOIRE**, adaptée à la pratique spécifique de chaque activité sous peine de refus de l'enfant :

- Cheveux attachés, pas de bijoux
- Pantalon de sport (leggings, short), t-shirt ou justaucorps, ballerines.

Prévoir une petite bouteille d'eau à chaque cours.

En cas d'absence de votre enfant, la personne responsable du cours doit être prévenue par mail à asc.saintegenevieve@gmail.com.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires sauf avis contraire de l'encadrant.

Le(s) cadre(s) se réserve(nt) le droit d'annuler exceptionnellement un cours pour raison médicale ou professionnelle, après avoir informé par mail ou affichage local les adhérents.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours. Vous êtes cependant priés de vous assurer de la présence du cadre avant de laisser votre enfant.

Il y a 3 compétitions dans l'année, la présence de votre enfant à 2 compétitions annuelles est obligatoire. En cas d'absence à l'une des compétitions, la caution ne vous sera pas restituée lors de votre départ de l'association et sera à repayer l'année suivante.

Signature des parents précédées de la mention « lu et approuvé »	Signature de l'adhérent

Rappel des pièces à fournir

- certificat médical (obligatoire pour les nouveaux adhérents) ou questionnaire de santé
- une photo d'identité pour la gym
- le règlement intérieur signé
- le chèque de caution de 25.00 € : servira à couvrir les frais de désistement à un concours de votre enfant, l'association inscrit les gymnastes 1 à 2 mois avant la compétition et paye les frais d'engagement (il est rappelé que si votre enfant refuse de participer aux concours et manifestations, cette somme ne vous sera pas remboursée et vous devrez en acquitter de nouveau la saison prochaine en cas de réinscription).
- le montant de la cotisation annuelle (espèce, chèque, coupon sport, chèque ANCV) paiement possible en plusieurs fois (uniquement par chèque).

SECTION	tarifs pour les Marquillois(es) (dossier rendu COMPLET AVANT le 30 septembre 2018)	tarifs pour les extérieurs (dossier rendu COMPLET AVANT le 30 septembre 2018)	tarifs pour les Marquillois(es) (dossier rendu COMPLET APRES le 30 septembre 2018)	tarifs pour les extérieurs (dossier rendu COMPLET APRES le 30 septembre 2018)
Gymnastique de compétition	80,00 €	85,00 €	85,00 €	90,00 €
Gymnastique de compétition + danse	80,00 €	85,00 €	85,00 €	90,00 €
Baby gym	70,00 €	75,00 €	75,00 €	80,00 €
Baby gym + danse	80,00 €	85,00 €	85,00 €	90,00 €
Gymnastique adulte + danse	80,00 €	85,00 €	85,00 €	90,00 €
Danse	80,00 €	85,00 €	85,00 €	90,00 €
Enfants supplémentaires	60,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €

Date des ré inscriptions :

- le dimanche 9 septembre 2018 à la salle Pascale Castel lors de notre porte ouverte de 9h30 à 12h00.